FORÊT D'EXCEPTION

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

COMITÉ DE PILOTAGE

Fontainebleau, Forêt d'Exception

Point ordre du jour - forêt et gestion

Vendredi 7 novembre 2014
Ermitage de Franchard

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

ORGANISATION TERRITORIALE

L'agence ONF de Fontainebleau

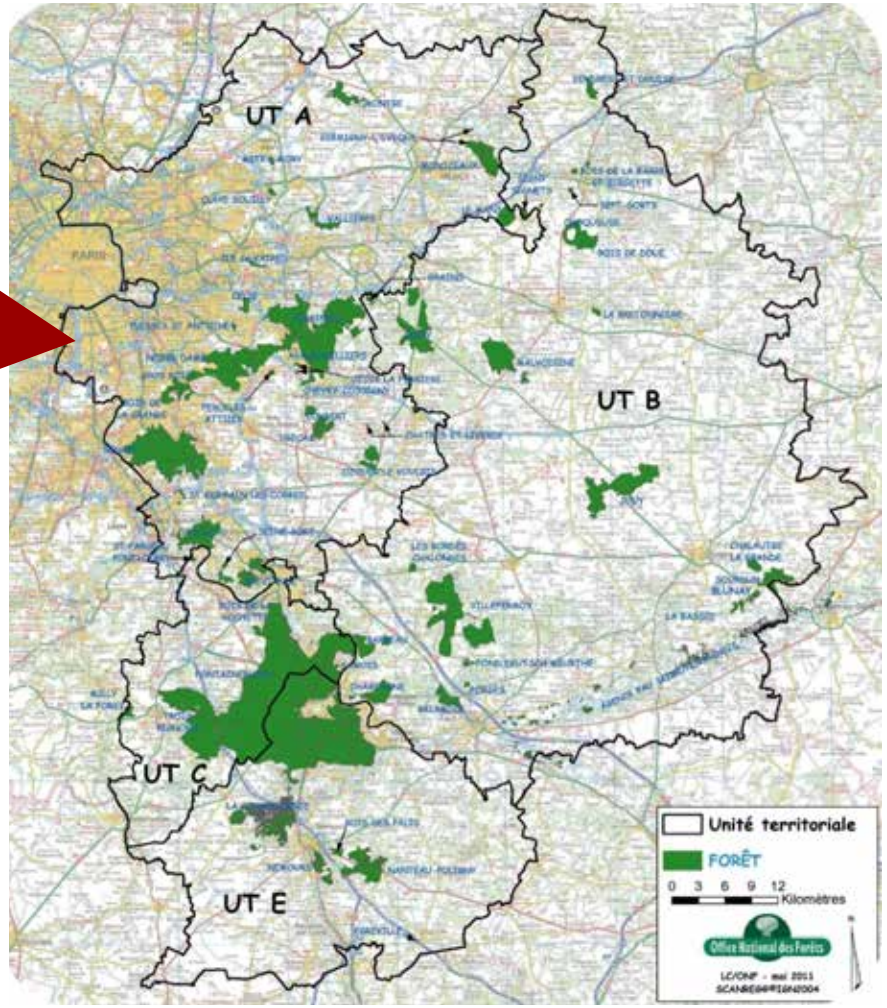

L'AGENCE TERRITORIALE DE FONTAINEBLEAU

- 49 000 ha gérés dont 41 000 de forêts domaniales et 8 000 de forêts des collectivités
- 77 salariés

••• LA PRODUCTION DE BOIS

- 100 000 m3 de bois commercialisés en 2013 dont :
  - forêts domaniales : 80 000 m3
  - forêts des collectivités : 20 000 m3
- 20 000 m3 de bois d'oeuvre
- 10 000 m3 de bois énergie (plaquettes forestières)
- 70 000 m3 de bois d'industrie et de chauffage
- répartition des bois vendus :
  - feuillus : 87 000 m3 dont 45 % de chênes
  - résineux : 13 000 m3

••• L'ACCUEIL DU PUBLIC

- 24 millions de visites par an
- 2 centres d'initiation à la forêt (Sénart et Fontainebleau)
- 28 000 scolaires sensibilisés à la préservation de l'environnement
- 4 millions d'euros investis par an

••• LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- 55% des forêts publiques incluses dans le réseau Natura 2000
- 25 200 ha de forêts ont le statut de forêt de protection
- 1070 ha de forêts classés réserves biologiques intégrales
- 1 470 ha de forêts classés réserves biologiques dirigées
- 577 ha d'îlots de vieillissement

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

ORGANISATION TERRITORIALE

Les unités territoriales de l'ONF sur le massif de Fontainebleau

Pour mener à bien la gestion durable des forêts publiques, l'ONF repose sur une organisation déconcentrée au niveau territorial. Au plus près du terrain, les unités territoriales sont le pivot des relations avec les partenaires locaux.

Elles regroupent des secteurs forestiers (triages), chacun sous la responsabilité d'un agent patrimonial.

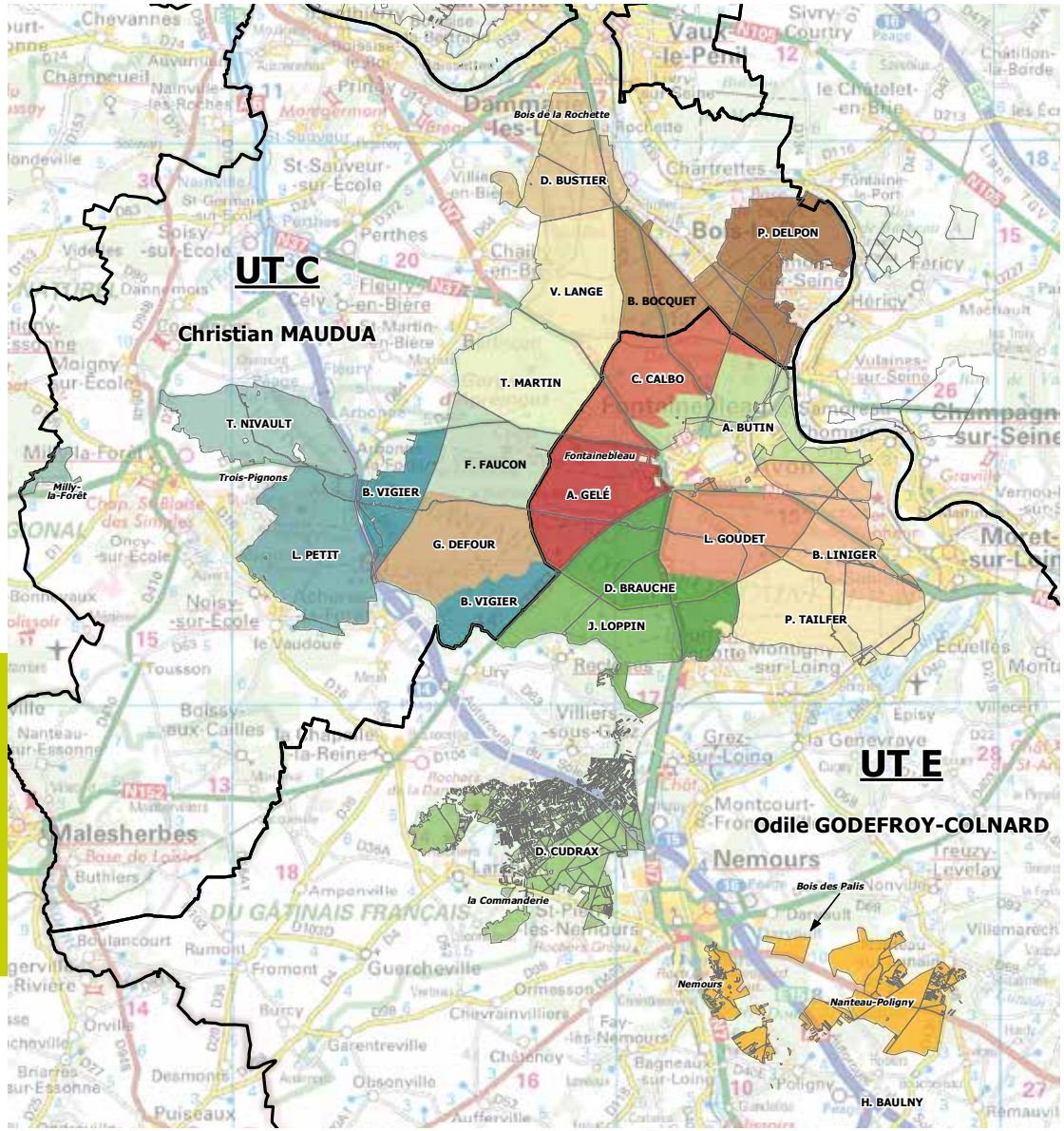

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

ETAT D'ASSIETTE 2015

- Les actions entreprises en forêt sont encadrées par un document de gestion et de planification : l'aménagement forestier

- Les forestiers parcourent, chaque année, le massif pour sélectionner les arbres à prélever et à conserver. C'est l'opération de martelage, étape déterminante, préalable à la vente des bois

- Des visites régulières sur le terrain permettent de valider, de réajuster et voir la liste des parcelles concernées par la récolte ; il s'agit **de « l'état d'assiette annuel des coupes »**

- Dernier état d'assiette de l'aménagement en cours arrivant à échéance fin 2015.

FORÊT D'EXCEPTION

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

PROGRAMME DES COUPES POUR 2015

(situation novembre 2014)

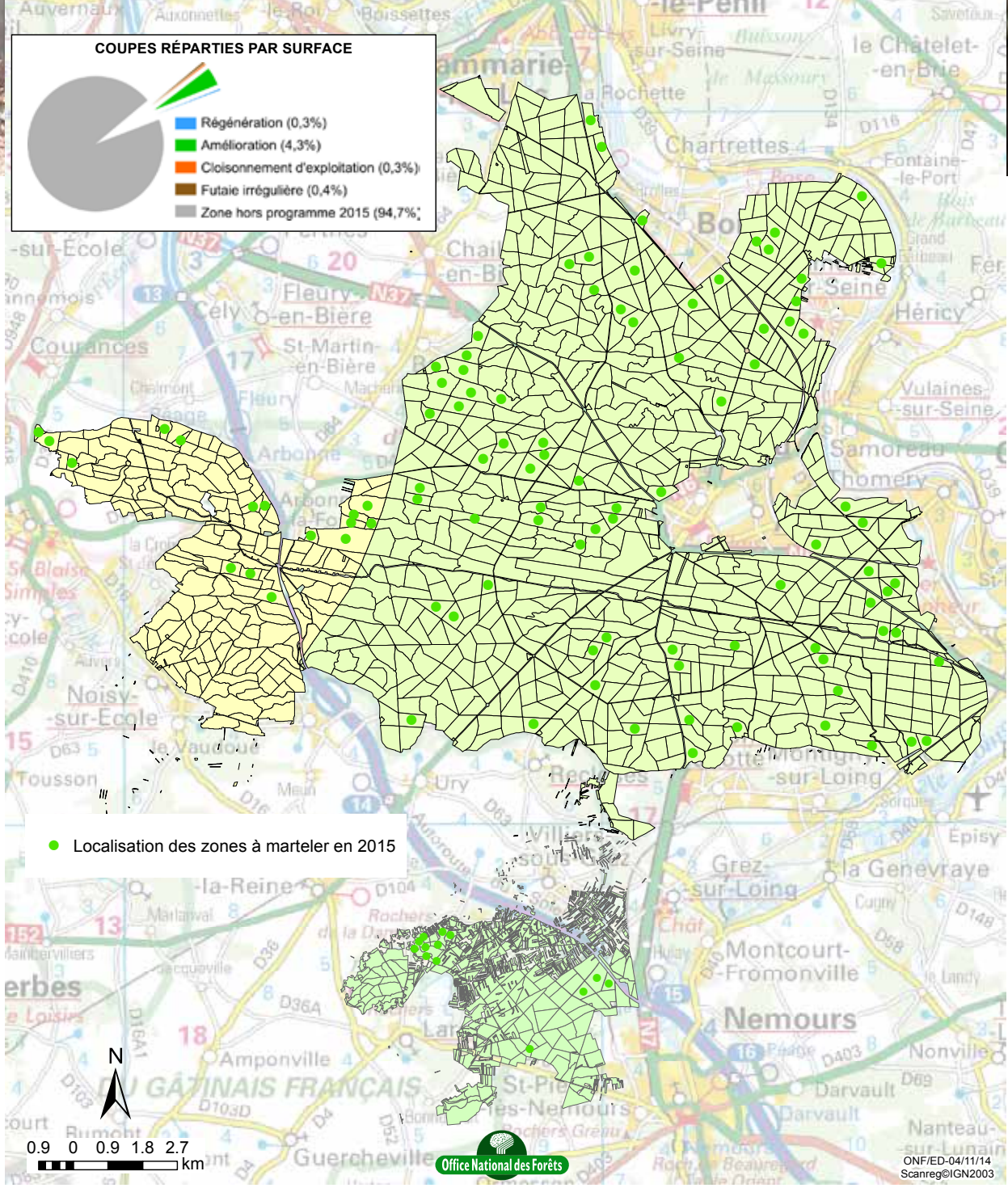

FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Exemple de situation récente sur le massif : **incendie du 16 avril 2014**

En avril 2014, un incendie a touché la forêt domaniale des Trois Pignons à proximité de l'aire d'accueil de la Canche aux Merciers (commune de Noisy-sur-Ecole).

Maitrisé grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des services de l'état (pompiers, agents de l'ONF), près de 7 ha de forêt ont été touchés.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

ETAT DES VENTES DE BOIS

Volumes vendus et recettes des ventes sur le massif de Fontainebleau

(situation - octobre 2014)

Volumes vendus

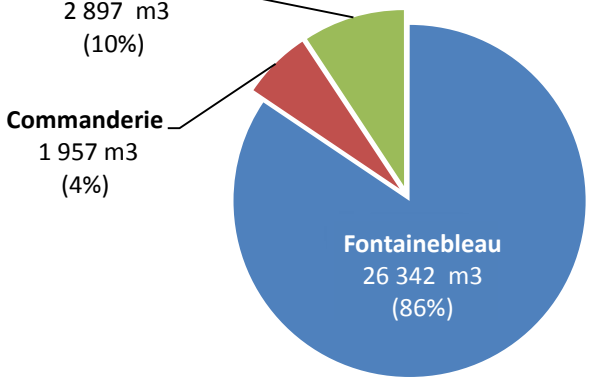

Total du volume vendu

Octobre 2014
31 196 m3

Situation 2013
34 043 m3

Recettes des ventes

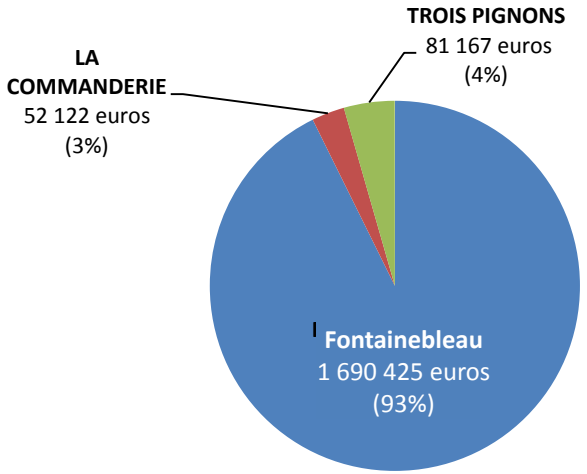

Le bois récolté dans la forêt est acheminé et regroupé sur une place de stockage des grumes.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

ETAT DES VENTES DE BOIS

Répartition des ventes sur le massif de Fontainebleau

(situation - octobre 2014)

Répartition des ventes par catégories

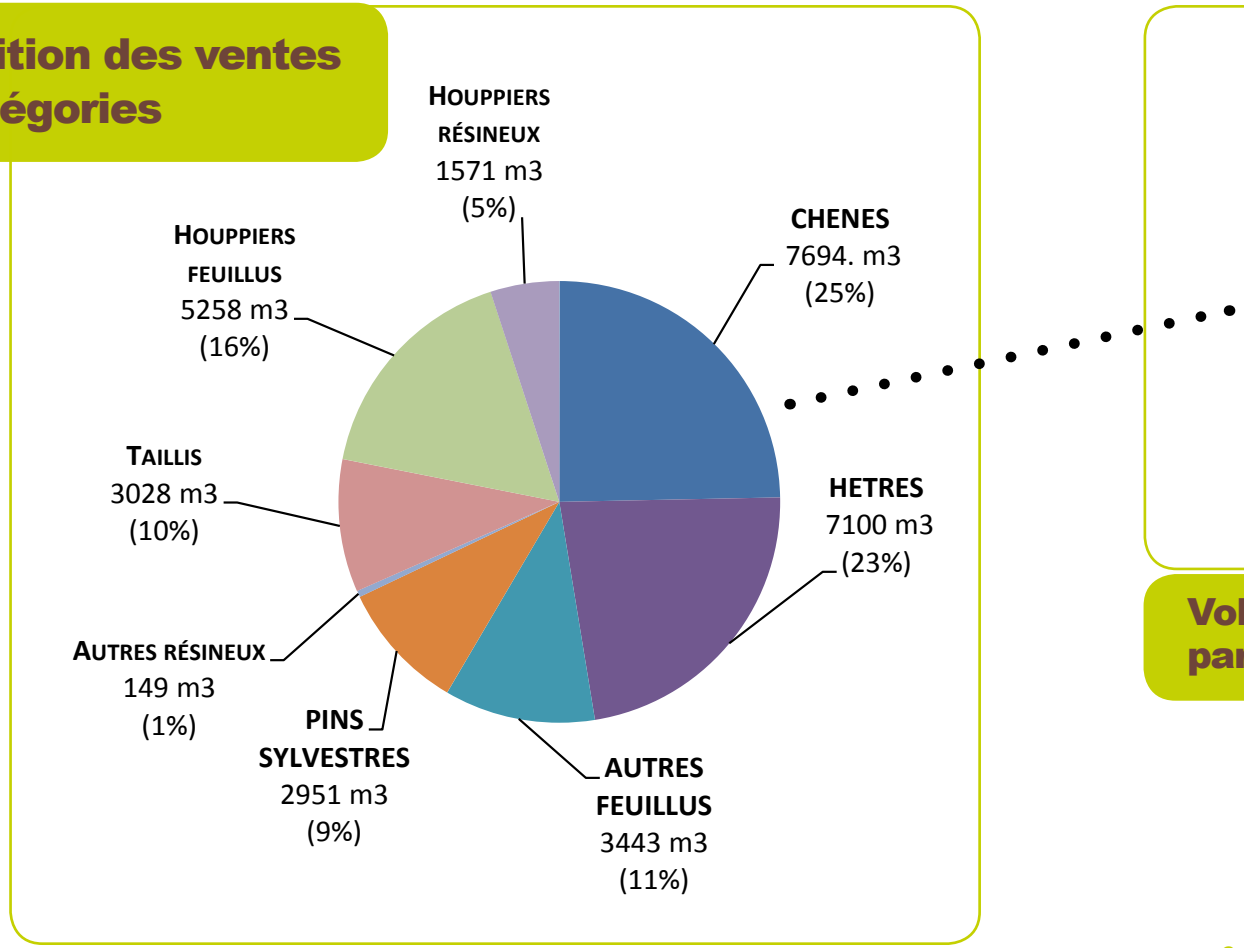

Volume des chênes vendus par diamètre (en cm)

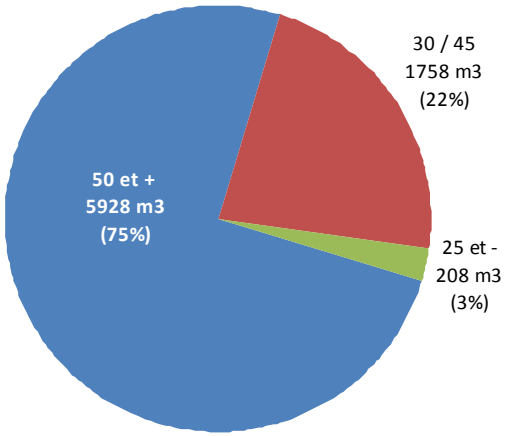

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

UTILISATION DES BOIS

Cas du chêne *(part du volume des chênes vendus)*

- Bois d'œuvre : 40%

dont : . 10% pour le merrain
. 10% pour le sciage
. 10% pour la charpente / traverse
. 10% divers

- Bois d'industrie : 30%

panneaux, pâtes à papier, etc.

- Bois de chauffage : 30%

dont 10% sont utilisés par des particuliers

?

L'ONF mobilise et met en vente les bois (sur pied ou façonnés) issus des opérations sylvicoles.

La récolte des bois contribue ainsi à l'approvisionnement de la filière et répond à la demande sociètale.

Transformés, ces bois seront valorisés de diverses façons (charpentes, parquets, meubles, tonneaux, bûches, plaquettes ou encore granulés...)

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

TRAVAUX SYLVICOLES 2014

ETAT DES DÉPENSES

Plantation, entretien des jeunes peuplements, entretien des infrastructures et création d'infrastructure.

Montant global des travaux

- **Fontainebleau : 568 k€**
- **Trois Pignons : 27 k€**
- **Commanderie : 35 k€**

TOTAL : 630 k€

Sur le massif de Fontainebleau (forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de la Commanderie) :

1 - travaux d'infrastructures : 230 k€

2 - travaux d'entretien des peuplements forestiers (> 3 m) : 99 k€

3 - travaux d'investissement dans les peuplements (< 3 m) : 301 k€

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

EXEMPLE :

TRAVAUX D'ENGRILLAGEMENT SUR DES PARCELLES EN RÉGÉNÉRATION

Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont très accessibles à la dent du gibier (cerfs, chevreuils, etc) et subissent les perturbations du sol (sangliers). La consommation intense de jeunes arbres par les cervidés (abroutissement) est préjudiciable au bon renouvellement de la forêt.

Pour protéger et permettre aux semis de se développer dans les meilleures conditions, l'ONF est parfois tenu de clôturer les parcelles en régénération.

Lorsqu'elles ont terminé leur rôle de protection, elles sont progressivement démontées.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

LES ENCLOS TEMOINS :

dispositif de suivi et de contrôle de la pression du gibier sur la forêt

- La mise en place d'enclos témoins permet d'évaluer l'impact de la faune sur la végétation

- Les enclos témoins sont des petits parcs grillagés d'une surface d'environ 400 m2 installés en forêt

- En analysant l'évolution de la végétation à l'intérieur de l'enclos avec celle à l'extérieur, il est possible de détecter les écarts de croissance compatibles ou non avec le renouvellement du massif forestier

- Dispositif qui met en évidence de manière objective les situations de déséquilibre faune-flore et de prendre en compte les mesures de gestion adaptées à la situation

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

L'activité de chasse

Organisation de la chasse sur le massif de Fontainebleau

En forêt domaniale de Fontainebleau

Chasse à tir :

6 Territoires loués en licence collective annuelle

1 Territoire géré directement par l 'ONF en licence dirigée

Chasse à courre :

2 équipages :

Rallye Fontainebleau (Cerf)

Rallye Tempête (Chevreuil)

En forêt domaniale des Trois-Pignons

Chasse à tir :

6 Territoires loués par adjudication ou bail amiable

Chasse à courre :

Droit d'attaque des deux équipages Fontainebleau à l 'Est de l 'autoroute A6

En forêt domaniale de la commanderie

Chasse à tir :

4 Territoires loués en licence collective annuelle

Chasse à courre :

1 équipage : Rallye Tempête (chevreuil)

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

L'activité de chasse

Calendrier de la saison de chasse 2014-2015

En forêt domaniale des Trois-Pignons

De novembre à février

Tir : Lundi

En forêt domaniale de Fontainebleau

De novembre à février

Tir : Lundi, Jeudi (ONF), Vendredi (ONF, 6 à7 jours)

Courre : Mardi, Samedi (octobre à mars)

En forêt domaniale de la Commanderie

De septembre à février

Tir : Dimanche

Courre : Mardi, Samedi (4 jours)

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

L'activité de chasse

Animaux prélevés lors de la saison 2013-2014

Plan de chasse 2013-2014

FONTAINEBLEAU
241 grands cervidés
85 chevreuils

TROIS PIGNONS
15 grands cervidés
54 chevreuils

Réalisations 2013-2014

FONTAINEBLEAU
221 grands cervidés
67 chevreuils
606 sangliers

TROIS PIGNONS
5 grands cervidés
47 chevreuils
70 sangliers

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

Plan de chasse 2014-2015

FONTAINEBLEAU

286 grands cervidés
85 chevreuils

TROIS PIGNONS

12 grands cervidés
56 chevreuils

- > A partir de 2015 : sur la forêt de la Commanderie dont les surfaces se stabilisent, l'ONF demandera lui même les plans de chasse

FORÊT D'EXCEPTION

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

COMITÉ DE PILOTAGE

Fontainebleau, Forêt d'Exception

Point ordre du jour - Révision de l'Aménagement forestier de Fontainebleau et Trois-Pignons

FORÊT D'EXCEPTION

FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

COMITÉ DE PILOTAGE

Fontainebleau, Forêt d'Exception

Point d'ordre du jour - Bilan des projets d'accueil et de biodiversité

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

TRAVAUX D'ACCUEIL ET DE BIODIVERSITE 2014

Répartition des dépenses de fonctionnement - Accueil du public sur le massif de Fontainebleau - Hors frais d'encadrement et d'accueil des scolaires - 2014.
380 000 euros réalisés au 1er novembre pour 559 Keuros engagés

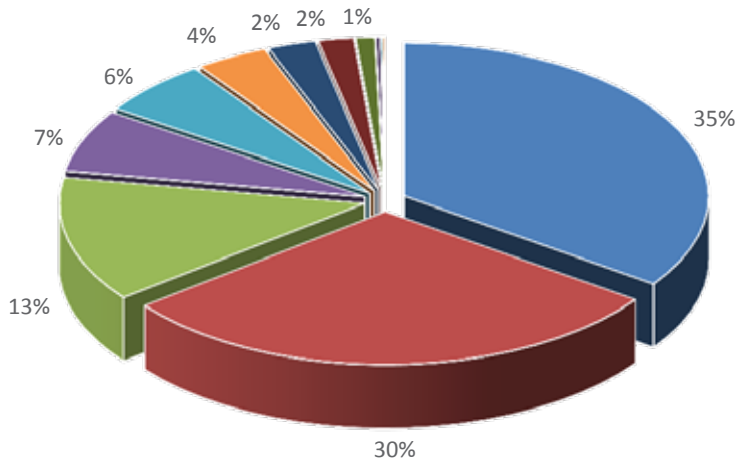

- Entretiens accès et accotements.
- Propreté
- Entretien aires d'accueil
- sécurisation
- Défends
- Entretien de routes fréquentées.
- entretien de parcours
- entretien mobilier

La propreté représente annuellement plus de 30% du montant global

Investissement en matière d'accueil du public / biodiversité

ACCUEIL

La somme globale prévue d'ici la fin d'année est de l'ordre **de 667 000 € euros**

BIODIVERSITE

121 000 euros d'inventaires et de travaux

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

EXEMPLE :

Médiatisation des sanctions pour lutter contre les dépôts de déchets

Communiqué ONF

Mai 2014

Une lourde sanction pour avoir jeté ses déchets en forêt de Fontainebleau

L'office national des forêts et le conseil général de Seine-et-Marne se félicitent du jugement prononcé le 6 mai 2014 par le tribunal de Fontainebleau. Celui-ci a condamné un automobiliste à verser 1 500 euros au titre de l'indemnisation du préjudice subi par l'ONF ainsi qu'à une peine de suspension de quatre mois de son permis de conduire, en dehors de toute activité professionnelle, pour dépôt illégal de déchets dans un milieu naturel.

Les faits

Entre septembre 2013 et mars 2014, cette personne jetait régulièrement, par la fenêtre de son véhicule, ses ordures ménagères (mouchoirs, restes alimentaires, emballages, etc.) en forêt de Fontainebleau, le long de la route départementale 11, entre la commune de Macherin et le Carrefour du Touring Club.

En constatant ces dépôts réguliers, les services de l'ONF, au premier rang desquels l'agent du secteur, ont déployé tous les moyens nécessaires pour rechercher les indices éventuels laissés à l'intérieur des sacs poubelle, et cela afin de retrouver le responsable de ces infractions. Ce travail minutieux et assidu s'est finalement avéré efficace. Ce qui a permis à l'ONF de déposer plainte auprès du commissariat de police de Fontainebleau.

Détritus le long de la route départementale 11

Constitués partie civile, l'ONF et le conseil général de Seine-et-Marne, dans le cadre de leur convention de partenariat pour la gestion des lisières des forêts et routes départementales, ont ainsi demandé le remboursement du préjudice causé par les dépôts successifs, soit les frais de ramassage et de traitement des déchets. La vice-procureur de la République de Fontainebleau a par ailleurs vivement condamné ce comportement en demandant que soit également appliqué une peine de 4 mois de suspension de permis de conduire, en dehors de toute activité professionnelle.

Ces demandes ont été entendues puis confirmées par le tribunal de Fontainebleau lors de l'audience du 6 mai dernier. Une décision qui marque clairement la volonté de sanctionner sévèrement les personnes qui abandonnent leurs détritus en forêt.

- Faire connaître les sanctions données aux contrevenants et condamner les comportements.

- Montrer la volonté de sanctionner sévèrement les personnes qui abandonnent leurs détritus en forêt (par impunité des dépôts).

Date : 28/05/2014
Pays : FRANCE
Suppl. : Ile de France / Oise
Page(s) : 20
Rubrique : Seine-et-Marne
Diffusion : 250647
Périodicité : Quotidien
Surface : 15 %

Le Parisien

FONTAINEBLEAU

Amende et suspension de permis après avoir jeté ses déchets en forêt

ON PARLE SOUVENT DES SANGLIERS de la forêt de Fontainebleau. Cette fois, ce sont les porcs qui se font remarquer, ceux qui jettent leurs déchets par la vitre en voiture ou en camion. Le tribunal correctionnel de Fontainebleau vient de condamner un homme à 1 500 € d'amende pour indemniser le préjudice subi par l'office national des forêts (ONF) et à quatre mois de suspension de permis de conduire (hors activité professionnelle) pour dépôt illégal de déchets dans un milieu naturel.

Entre septembre 2013 et mars 2014, ce quinquagénaire jetait régulièrement par la fenêtre de sa voiture ses ordures ménagères (emballages, restes alimentaires, etc.) en forêt, le long de la D 11, entre Macherin (où il réside) et le carrefour du Touring-Club. Ces déchets réguliers et toujours trouvés au même endroit ont mis la puce à l'oreille de l'agent ONF du secteur. Il a mené son enquête.

Il se défend en disant avoir... perdu sa poubelle !

En fouillant les sacs poubelles parfois éventrés jetés par l'individu, il a trouvé des enveloppes à son nom. L'ONF a aussitôt déposé plainte. Le conseil général de Seine-et-Marne s'est également porté partie civile dans le cadre de leur convention de partenariat pour la gestion des lisières des forêts et routes départementales. Loin d'être un marginal, l'auteur des faits, bien inséré professionnellement, a plaidé sa cause en disant qu'il avait perdu sa poubelle !

A l'ONF, on salue « le premier jugement de cette importante, ce qui marque la volonté de donner un signal fort ». Classée forêt de protection et réserve de biosphère, le massif forestier de Fontainebleau est parcouru par 180 km de routes et accueille plus de 13 millions de visiteurs par an. 300 t de déchets y sont collectés chaque année (surtout en bordures de routes) soit 200 000 € par an de frais de ramassage et de traitement.

SOPHIE BORDIER

Jeter vos détritus peut vous coûter cher

C'EST CE QU'A APPRIS À SES DÉPENS UN AUTOMOBILISTE, SANCTIONNÉ POUR S'ÊTRE DÉBARRASSÉ DE SES DÉCHETS AUX BORDS DE LA ROUTE, EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU.

Les détritus jetés par les automobilistes contribuent à dégrader l'environnement en forêt.

Certains automobilistes se croient tout permis et jettent sans hésiter leurs restes alimentaires, emballages, papiers, mouchoirs... en roulant, contribuant à dégrader le cadre naturel préservé et obligeant les organismes publics à investir pour l'entretien des lieux.

C'est ce qui s'est passé en forêt de Fontainebleau : entre septembre 2013 et mars 2014, un automobiliste jetait régulièrement ses déchets par la fenêtre de son véhicule, le long de la départementale 11, entre la maison forestière de Macherin et le carrefour du Touring Club. Constatant ces dépôts réguliers, les services de l'Office national des forêts (ONF) qui entretiennent la forêt, ont mené un travail d'enquête minutieux et fructueux pour retrouver le contrevenant.

Constitués partie civile, dans le cadre de leur convention de partenariat pour la gestion des lisières et des routes départementales, l'ONF et le Département ont porté plainte et demandé le remboursement du préjudice causé. Notamment les frais de ramassage et de traitement des déchets ramassés.

RETRAIT DE PERMIS

Ces demandes ont été entendues par le tribunal de Fontainebleau et accompagnées, à la demande du vice-procureur de la République, d'une suspension de permis de conduire de quatre mois (hors activité professionnelle).

Cette décision exemplaire marque la volonté des pouvoirs publics de sanctionner sévèrement les personnes qui abandonnent leurs déchets en forêt de Fontainebleau, espace naturel qui attire plusieurs millions de visiteurs chaque année.

Seine-et-Marne Magazine - Juillet/Aout 2014

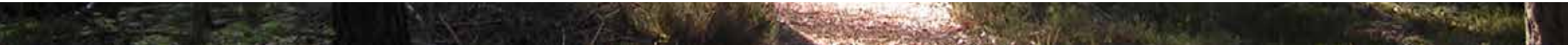

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions environnementales hors contexte Natura 2000

Points essentiels 2014

- **Rédaction et lancement d'un plan d'action connectivité**
  - . Diagnostic 2013 : Ciblage des points de fragilité
  - . Plan d'action 2014 : Chiffrage des actions et déroulement dès fin 2014

- **Mise en place de sentiers naturaliste**
  - . Sentier de Miré
  - . Sentier des mares

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

. Mise en production de l'application mobile « Forêt de Fontainebleau »

. Stabilisation

. Evolutions

. Partage - extension

?

L'ONF a souhaité développer une information modernisées et enrichies en forêt via le lancement de l'application smartphone « Forêt de Fontainebleau »

Offre d'accueil supplémentaire et novatrice en forêt disponible, depuis le 15 mars, sur les plateformes de téléchargement Androïd et iOS

Proposer des promenades et des contenus thématiques de qualité (sylviculture, usages du bois, matériau bois, actualités forestières, sites à découvrir, biodiversité…) à travers plusieurs médias (audio, photo, texte)

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

. Lancement de l'observatoire de la fréquentation

. Premiers résultats

. Perspectives

Une étude quantitative et qualitative de la fréquentation du public sur le massif de Fontainebleau a été lancée en avril 2014. Placée sous le pilotage de l'ONF, elle est le fruit d'une démarche commune entre plusieurs partenaires : l'ONF, la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Tourisme, l'association des Amis de la forêt de Fontainebleau et le Comité de défense des sites et rochers d'escalade.

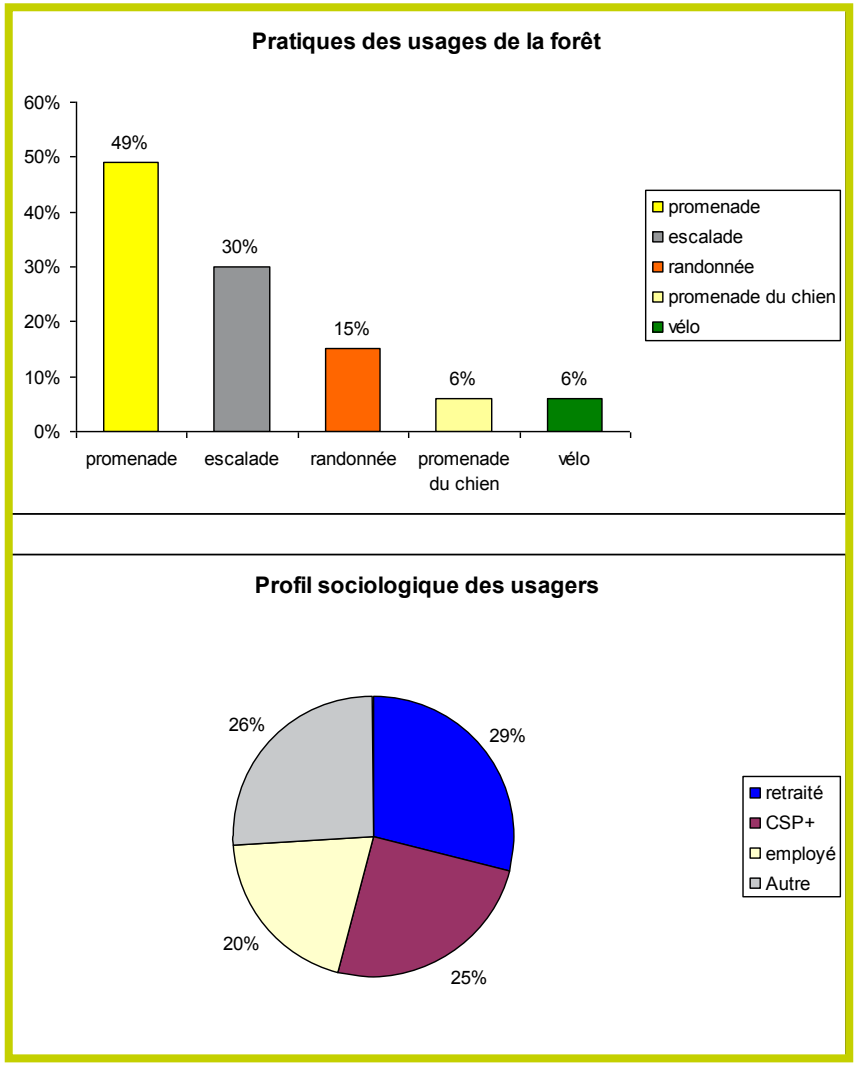

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

- **Réflexion par rapport à la pratique du VTT**
  - **Enjeux**
  - **Points d'amélioration**

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

Travaux de lutte contre l'érosion

Restauration du sentier des 25 bosses, des sites de l'Élephant et de Barbizon

Les travaux de restauration visent à restaurer l'aspect originel tout en sécurisant l'accueil du public sur ces sites.

Nature des travaux :

-> **Réfection** des ouvrages anciens dégradés (dallages, pavages, emmarchements, escaliers et murets) ;

-> **Stabilisation** de la pente pour ralentir l'érosion et le départ du sable avec la mise en place d'ouvrages adaptés.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

- **Réalisation du schéma d'accueil de la Commanderie**
  - . Etat des lieux et enjeux
  - . Localisation des aires d'accueil et des points d'intérêt
  - . Examen de la commission des sites en avril 2015

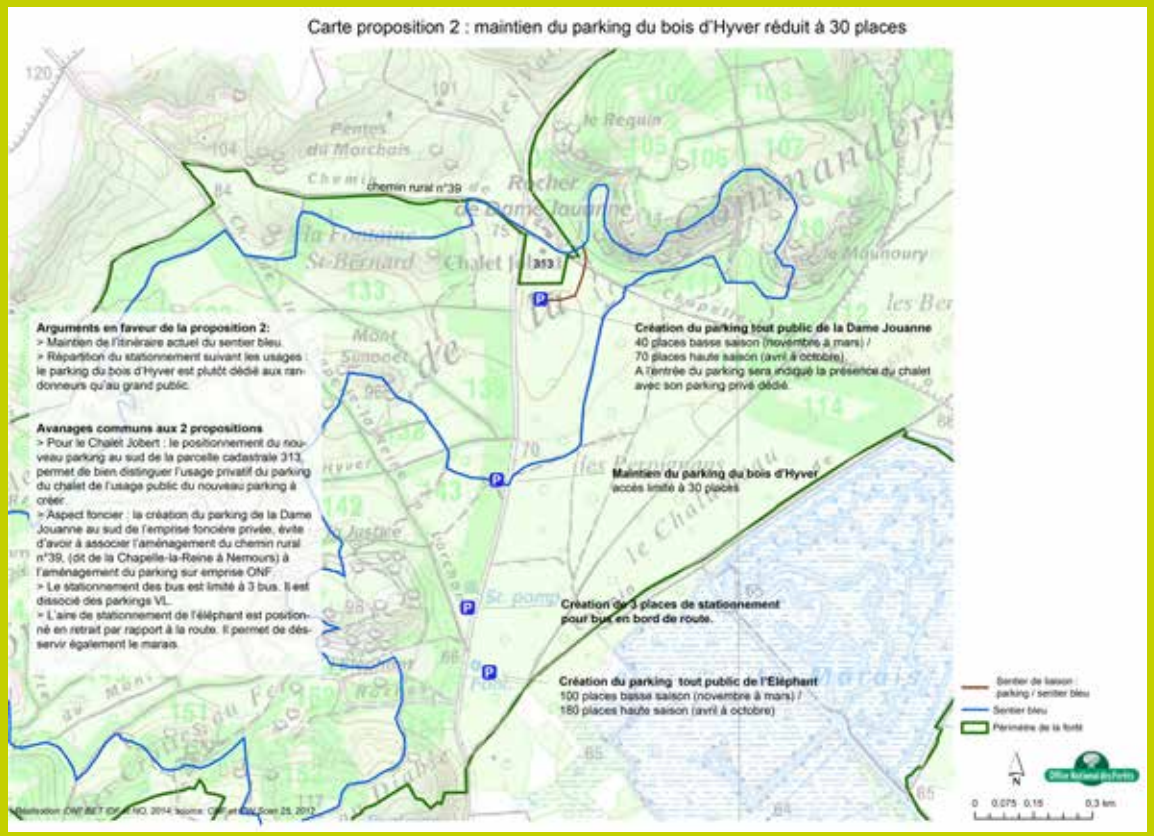

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

Travaux de restauration d'aires d'accueil en forêt

Afin d'accueillir au mieux les usagers, des travaux de réfection et de modernisation des aires de stationnement sont régulièrement efffectués pendant l'été. Cette année, deux parkings ont été ré-aménagés : **le Cabaret Masson et l'Epine nord**.
Des chantiers qui nécessitent généralement des fermetures temporaires des parkings.

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU

Actions principales pour l'accueil du public en 2014

. Actualisation du cadrage des autorisations en forêt

. Création d'un lien sur le site internet « en forêt de Fontaienbleau »

Adresse du lien : http://www.onf.fr/enforet/fontainebleau/explorer/recommandations/20120521-130242-106183/@@index.html

. Simplification du processus et ré-affirmation de l'éthique FODEX

. Instauration d'une réunion annuelle de planification : 13 novembre prochain.

Lien cadrage des autorisations Fontainebleau

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

Perspectives 2015 accueil / biodiversité

. Poursuite de la restaurations de sites érodés

. Diversification de thématiques des sentiers dématérialisés

. Réflexion relative à l'entretien des allées et des accès - déclinaison

. Poursuite et finalisation de l'observatoire de la fréquentation

. Poursuite du plan de connectivité

. Structuration des précautions environnementales dans la gestion quotidienne

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT DOMANIALE
DE FONTAINEBLEAU

MERCI DE VOTRE ATTENTION

L'Office national des forêts
Agence interdépartementale de Fontainebleau

217 bis, rue Grande
77300 Fontainebleau
Tel : 01 60 74 77 75
Mèl : ag.fontainebleau@onf.fr